SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 29 JUIN 2011

Délibération numéro 11-03-10

Dossier n°1: Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 juin 2011, s'est réuni le mercredi 29 juin 2011 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 2 pouvoirs donnés à 2 administrateurs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Jean-Paul BURDIN (Vice président) – André CELLIER (Vice président) – Jean Yves CHARBONNIER – Dominique CROZET - Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Alain GUILLEMANT - René LAPALLUS - Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Raymond VACHER

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Bernard BONNE - Claude BOURDELLE - Jean-Claude CHARVIN - Paul DUCRUET (pouvoir donné à André CELLIER) - Joël EPINAT - Alain LAURENDON - Jean-Claude REYMOND (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT)

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	la préfecture de la loire	
le	12/07/2011	
Accusé réception le	12/07/2011	
Numéro de l'acte	Délibération 11 - 03 - 10	

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le résultat comptable de l'exercice 2010 laisse apparaître un excédent comptable de 5,983 M € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues), qui est sensiblement identique à celui de 2009 (5,995 M €)

Ce résultat doit être analysé en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les engagements de dépenses 2010 qui ont été effectives en début d'année 2011, soit 3,458 M €.

L'excédent réel, après déduction de ces restes à réaliser, s'établit ainsi à 2,525 M€.

Vu le rapport présenté par le Président, Le conseil d'administration prend la délibération suivante :

Article unique:

Le compte administratif 2010 ainsi que le compte de gestion du service départemental d'incendie et de secours de la Loire sont approuvés.

Délibération adoptée à l'unanimité (Monsieur Bernard PHILIBERT, Président, n'a pas pris part au vote).

Le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	12/07/2011
Accusé réception le	12/07/2011
Numéro de l'acte	Délibération 11 - 03 - 10